



Association Intercommunale Familles Rurales
 21 rue du Péplu
 85620 Rocheservière
 mail : transportscolaire@aifr.fr
 www.famillesrurales.org/aifr

TRANSPORT SCOLAIRE 2022-2023
CIRCUIT ECOLE PRIMAIRE DE ST ANDRE TREIZE VOIES - MONTREVERD

TRANSPORTEUR : BOURMAUD

85330C0045 ALLER LM-JV

arrêt	aller
S.AND.13 V LES BERNARDIERES	8h00
S.AND.13 V LA CHEVROTTIERE RD 56	8h04
S.AND.13 V IZEREAU VC	8h07
S.AND.13 V LA CHAGNAIS RD 56	8h14
S.AND.13 V LE MOULIN DES LANDES	8h20
S.AND.13 V LE GENETAIS	8h23
S.AND.13 V LA COUROLIERE	8h25
S.AND.13 V LA BROSSE CAR.	8h29
S.AND.13 V ANDOUCIERE VILLAG. (P)	8h34
S.AND.13 V EC.PR.	8h40

85330C0044 RETOUR LM-JV

arrêt	retour
S.AND.13 V EC.PR.	16h45
S.AND.13 V LES BERNARDIERES	16h47
S.AND.13 V LA CHEVROTTIERE RD 56	16h51
S.AND.13 V IZEREAU RD 56	16h53
S.AND.13 V CARR.LA CROIX.LES RIVIERES	16h56
S.AND.13 V LA CHAGNAIS RD 56	17h02
S.AND.13 V LE MOULIN DES LANDES	17h07
S.AND.13 V LE GENETAIS	17h10
S.AND.13 V LA COUROLIERE	17h11
S.AND.13 V LA BROSSE CAR.	17h14
S.AND.13 V ANDOUCIERE VILLAG. (P)	17h20

Accompagnatrice de transport :

Marie-Annick CLAVIER-SICARD - 07 82 39 57 41

(à prévenir impérativement si l'enfant ne prend pas le car)

RÈGLE DE SÉCURITÉ DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES ALEOP

Le trajet entre le domicile et le point d'arrêt est placé sous la responsabilité des parents.

A la montée comme à la descente, les élèves scolarisés jusqu'au CE2 inclus doivent être obligatoirement accompagnés au point d'arrêt par les parents ou toute autre personne, de 11 ans ou plus, désignée comme responsable par eux. Par dérogation et sur présentation d'une décharge parentale (modèle disponible sur le site Internet de l'AIFR), les élèves ayant 6 ans révolus pourront se rendre seuls à l'arrêt.